

BUREAUX: RUE NAIN, 1.

ROUBAIX:

Trois mois... 12 f.
Six mois... 23
Un an... 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GERANT

Le Nord de

Trois mois... 12 f.

Six mois... 23

Un an... 44

Abonnements: 15 centimes la ligne.

Reclames: 25 centimes

On s'abonne et on reçoit les annonces: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Hayas, Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A TOURNAI, au bureau du journal l'Economiste; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Ce numéro a un SUPPLEMENT

ROUBAIX 1er DÉCEMBRE 1869

La première séance du Corps législatif a été marquée par quelques incidents intéressants. M. le colonel Régis occupait le fauteuil de la présidence. M. Rochefort avait pris place à l'extrême gauche, entre M. Raspail et M. de Kératry. M. Jules Favre a déposé quatre interpellations, la première sur la prorogation de la Chambre; la seconde sur les candidatures officielles; la troisième sur les troubles de Paris en juin dernier; la quatrième sur les événements de Ricamarie et d'Aubin. Il a demandé enfin à soumettre à la Chambre un projet de loi d'après lequel les pouvoirs constituants appartiendraient exclusivement au Corps législatif.

M. Jules Favre ayant demandé à lire immédiatement l'exposé des motifs de ce projet de loi, plusieurs orateurs, notamment MM. de Forcade et Émile Ollivier, ont proposé la question préalable.

M. Raspail est monté à la tribune pour déposer une demande de mise en accusation du ministère.

À la suite de ces incidents, il a été procédé au tirage des bureaux.

Nos correspondances parisiennes continuent de nous entretenir de la crise ministérielle plus que jamais considérée comme évitable.

Le Journal officiel publie un décret impérial qui nomme un Conseil nouveau municipal pour la ville de Paris, en remplacement de celui dont les pouvoirs ont expiré le 15 novembre. Cette nomination est purement transitoire, le Conseil d'Etat étant saisi du projet de loi pour objet l'élection de la municipalité par le Corps législatif.

Des lettres de Constantinople parlent d'un ultimatum que le gouvernement ottoman enverrait au vice-roi d'Égypte, en lui intimant l'ordre de se soumettre dans un délai de dix jours aux injonctions du Sultan, sous peine de prolonger une discussion inutile. La Porte menacerait le khédivé, en cas de refus, de le destituer et de le remplacer par son frère Mustapha Fazil. Nous ignorons encore jusqu'à quel point cette nouvelle est fondée; dans tous les cas, il nous paraît difficile d'admettre que le Sultan ait pris une pareille résolution à l'insu des puissances, plus improbable encore que la France, l'Angleterre et la Russie laissent une pareille querelle dégénérer en hostilités, et compromettre la paix de l'Europe.

Deux journaux étrangers, le Times de Londres et la Gazette de Cologne, se font l'écho de bruits d'alliance entre la France et la Russie, qui avaient commencé à courir lors de la nomination du général Fleury au poste d'ambassadeur du gouvernement impérial à Saint-Petersbourg.

Nous aimons à croire en tout cas que si une pareille alliance devait être contractée, elle n'aurait pas, comme on le donne à entendre, pour cause déterminante le rapprochement qui s'est fait entre l'Autriche et la Prusse, lors de la maladie de l'Empereur Napoléon III, et pour but final une guerre contre l'Allemagne. La question du désarmement général ne serait-elle pas plutôt le mobile de cette nouvelle politique.

J. REBOUX

Il sera tenu compte aux abonnés de l'édition tri-hebdomadaire du nombre de numéros auquel ils ont droit.

À la demande de nos nouveaux abonnés, nous avons commencé hier un second feuilleton: CHRISTINE, par M. L. ENAULT; TRISTAN DE BEAUREGARD sera continué à la seconde page.

Le discours du Trône.

Le canon a tonné, l'Empereur a parlé, la Chambre est enfin ouverte et la session dernière, si brutalement interrompue, reprise, mais non pas précisément au point qu'elle en était demeurée. Depuis trois mois en effet, qu'un caprice inouï du pouvoir personnel prorogait aux calendes grecques un Corps législatif, les choses ont marché vite et bien, si vite et si bien qu'il n'était déjà plus possible lundi à l'Empereur d'amuser les exigences de l'opinion publique par le discours tout adroit et tout insignifiant qu'en semblable circonstance il avait accoutumé de rééditer chaque année. Sa Majesté l'a compris et c'est pourquoi, si, comme nous l'avons dit, l'auteur de la Vie de César a fait quelquefois mieux que son discours de lundi on doit reconnaître, avec bonne grâce que, comme souverain, il n'avait pas aussi bien fait encore.

Est-ce à dire que nous approuvons sans restriction ni tempéraments le discours impérial, et croyons-nous, avec les journaux officieux, qu'il inaugure le meilleur des empires parlementaires possible? Il s'en faut, et de beaucoup; non pas que nous prétendions avec certaines gens extrêmes et systématiques que des empires parlementaires, le meilleur en somme ne vaut rien, mais parce que d'une part, nous ne saurions accepter l'interprétation forcée que ce discours donne des faits accomplis, et que d'autre, il nous semble mesurer bien parcimonieusement au pays l'usage de ses libertés.

Par exemple, quand on nous vient présenter le sénatus-consulte de septembre dernier comme « une conséquence logique des réformes précédentes » et, suivant une expression fameuse, comme le couronnement de l'édifice, qu'il a fallu dix-huit ans à asseoir, je

dis qu'on présume un peu trop de notre complaisance ou de notre simplicité. Car qui ne connaît pas les 116 et l'histoire de leur interpellation? Et qui ne sait parmi nous, qu'à dire le vrai des choses, ce n'est ni l'Empereur, ni le Sénat ni le tiers-parti qui peuvent revendiquer l'honneur du bouleversement de la Constitution de 1852? L'opinion publique a tout préparé, tout fait; elle n'en ignore, et qu'on ne lui donne pas d'ailleurs cette mince satisfaction de reconnaître et de saluer sa toute puissance, il n'importe. Après tout, pourvu qu'on la subisse, nous n'en demandons pas davantage.

Quant aux réformes qu'on nous annonce, et quant aux libertés qu'on nous fait miroiter en perspective, nous n'en dissimulons ni ne rabaissons l'importance — suum cuique — nous rendons grâce à l'Empereur, mais nous ne nous en faisons pas illusion. C'est à l'Empereur, et non pas à la Commune par une volonté souveraine les maires soient désormais choisis dans le sein des conseils municipaux; qu'au lieu d'être, en quelque sorte, une annexe des conseils de préfecture, les conseils généraux investis de prérogatives nouvelles, entrent enfin dans leur vrai rôle qui est de contrôler les actes du préfet tout de même que le Corps législatif contrôle les actes du gouvernement: qu'au lieu d'être traitées en pays conquis par un commis de ministère, les colonies participent au mouvement de décentralisation de la métropole, voilà des progrès réels, incontestables, plus grands peut-être et qui vont plus loin qu'on ne pense. C'est que comme on a très bien dit « la liberté s'obtient surtout par des petites conquêtes locales successives. » Mais pourquoi s'arrêter et presque se reprendre en chemin? pourquoi ne pas aller résolument jusqu'au bout des voies qu'on a tentées? Pourquoi pas viser, et du premier coup, le plus haut?

Le sénatus-consulte de septembre n'est pas un leurre, il le condamne formellement le principe des candidatures officielles et alors pourquoi n'annoncer pas que les chambres seront saisies d'une nouvelle loi électorale?

Si le sénatus-consulte n'est pas un leurre, il ramène dans nos lois non pas à la vérité totidem verbis, la responsabilité des agents du pouvoir, depuis le garde des Sceaux jusqu'au garde champêtre, et alors pourquoi ne pas nous laisser entrevoir l'abrogation prochaine de l'article 75?

Si le Sénatus Consulte n'est pas un leurre, il remet positivement aux soins de la Chambre la discussion et la confection des Traités Internationaux de Commerce et alors pourquoi ne pas promettre la dénonciation pure et simple, ou tout au moins la révision des Traités de 1860?

Si le Sénatus Consulte n'est pas un leurre il a consacré l'irréfutable déchéance du pouvoir personnel et alors pourquoi n'effacer pas un peu la personne impériale? pourquoi faire encore, faire toujours de sa volonté

particulière la règle, et de sa fantaisie la source de la liberté?

Telles sont quelques unes des principales questions qui se sont posées hier à l'issue de la séance impériale: qui maintenant appartient-il de les résoudre? à la Chambre sans aucun doute, mais à la Chambre actuelle? à la Chambre peuplée de Candidats officiels et d'officiers de la couronne? C'est encore une question! Nous l'examinerons prochainement.

LEON COUSIN

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, mardi 30 novembre.

Je ne vous ai pas caché que la première impression produite par le discours de l'Empereur avait été celle-ci: ce document est pâle, suranné, sans relief. C'était l'avis des opposants, de ceux qui étaient prédisposés à blâmer. Mais il y a aussi des gens qui, sans parti pris, n'ont pas montré ce dédain ou cette sévérité, et voici ce qu'ils disent: Au moment même où l'on réclame l'abdication du pouvoir personnel, on est mal venu à réclamer de l'Empereur une manifestation de toute puissance; par conséquent le caractère un peu effacé de son discours est plutôt un mérite. D'un autre côté, tant que l'Empire n'aura pas contre lui la majorité du Corps électoral, l'Empire sera la loi politique du pays, et son chef à le droit d'affirmer la légitimité de son pouvoir. Enfin quand il a dit: « l'ordre, j'en réponds, » il a affirmé avec simplicité et l'on ne pouvait affirmer plus simplement son droit et son devoir.

Quant aux réformes particulières annoncées, ce sont autant de questions qu'il faut aborder séparément et sur lesquelles nous aurons à revenir, signalons toutefois l'augmentation annoncée des petits traitements à laquelle on aurait voulu voir comme corollaire la réduction des gros traitements et la suppression des conseils cantonaux qui aurait dû avoir pour conséquence naturelle la suppression des sous-préfectures, rouage inutile, gênant même pour la prompte expédition des affaires et qui reste une charge lourde pour le budget.

Il ne faut pas s'y tromper, le grand intérêt du moment n'est pas le discours de l'Empereur, c'est la conduite du Corps législatif; puisque le Législatif doit désormais primer l'Exécutif, nous allons voir comment il usera de son droit d'initiative, et c'est à lui que reviendra la plus grande part de responsabilité. Il est donc utile de préciser la situation des divers groupes de la Chambre. La réunion qui a eu lieu dimanche a eu pour résultat de scinder le groupe des cent seize et de reconstituer une majorité. Ce fait peut-être attribué à peu près exclusivement à M. Émile Ollivier qui, après avoir quitté la gauche, est arrivé à la droite ayant fait une courte station au centre gauche. Au point de vue l'histoire ou de la dignité personnelle, on pourra blâmer cette double évolution de M. E. Ollivier; on peut même prédire qu'un jour viendra où il remontera le courant qu'il vient de descendre; mais il faut bien recon-

naître que, au point de vue des nécessités du moment, devant prochainement être chargé d'un portefeuille, M. Émile Ollivier devait avant tout, s'occuper de constituer une majorité. Y a-t-il réussi? c'est ce que nous apprendront les premiers votes. M. E. Ollivier a rallié à certain nombre des Cent Seize, lui compris, on lui-même en tête comme vous voudrez, à l'ancienne majorité devenue le parti conservateur libéral. Quelle sera la force de ce parti? Pourra-t-il toujours l'emporter sur le centre gauche qui se reconstitue, et revient à son chiffre primitif et réel, 43 environ, et sur la gauche? Ces deux groupes ne formeront-ils pas une imposante minorité, capable de faire échec à la majorité et en quelques circonstances capable de faire échec au ministère? Là est la grosse question dont les premiers votes de la Chambre nous permettront de prévoir la solution.

On ne doute pas que M. Schneider ne soit resté à peu près à l'unanimité. Le comte Daru a le plus de chances pour la vice-présidence.

C'est M. Duvèrgier, garde des sceaux, qui hier à la séance impériale a appelé les députés qui devaient prêter serment. À l'appel du nom de M. Rochefort qui naturellement ne s'est pas présenté, le cri de vive l'Empereur! a été poussé par la majeure partie des assistants; mais le cri de bas Rochefort! qui s'est mêlé à ces acclamations était parfaitement déplacé et de mauvais goût; mais il y a toujours et partout des maladroits. L'Empereur avait souri en attendant prononcer le nom de Rochefort.

Un détail relevé par une mauvaise langue d'un petit journal: le Prince Napoléon n'avait pas de gants. Il les avait peut-être oubliés.

Nous revoyons en pleine crise ministérielle. Comme on le suppose les réponses faites par quelques gros bonnets de l'industrie aux avances de M. Alfred Le Roux parlant au nom du gouvernement, ont compromis la situation de ce ministre. L'enquête officielle est commandée par l'opinion et par les faits. Un échec personnel, et a donné sa démission. M. De la tour d'Auvergne a fait de même; et l'on ajoute que l'Empereur a dû voir chaque ministre en particulier pour arriver à maintenir le Cabinet actuel jusqu'à la vérification des pouvoirs.

On assure en effet que le gouvernement ne voudra aborder aucune question générale ou particulière avant la validation des dernières élections non vérifiées; il ferait même ajourner tout autre débat par un coup de majorité. La session extraordinaire se trouverait alors close, et la session ordinaire commencerait après deux ou trois semaines d'intervalle pendant lesquelles le nouveau ministère se constituerait.

La séance d'aujourd'hui est orageuse. M. Jules Favre déclare déposer quatre demandes d'interpellation et un projet de loi proposant d'attribuer uniquement au Corps législatif le pouvoir constituant. M. de Forcade demande que la Chambre vote la question préalable. M. E. Ollivier demande que le projet de loi soit examiné.

M. Raspail monte à la tribune et réclame la mise en accusation des ministres.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

du 2 Décembre 1869.

- 2 -

CHRISTINE

PAR

LOUIS ENAULT

I

(suite.)

Un de ces ilots, situé à un quart de lieue de Stockholm, était entouré d'une foule compacte et un peu bruyante. Du côté de la ville, il s'échancrait en un croissant profond dont les extrémités étaient garnies d'une double rangée d'épaves noires et de laryx argentés, mêlés de quelques saules aux bourgeons bruns sur des rameaux d'un vert pâle. Cette petite anse abritée servait d'arsène favorite aux patineurs qui venaient faire assaut de grâce et d'agilité, devant une élite de juges coiffés jusqu'aux yeux et cravatés jusqu'aux oreilles.

Quelques femmes, descendues des traîneaux et appuyées aux bras de leurs cavaliers servants, brillaient au premier rang et suivaient d'un œil inquiet, comme on ferait chez nous les péripéties d'un steeple-chase, les

passes et les voltes de cinq ou six virtuoses qui, dans leurs jeux, décrivaient mille courbes, dessinaient des arabesques, brodaient des festons, inventaient des figures, et, au milieu de leurs entrelacs sans fin, traçaient rapidement des chiffres mystérieux, plus rapidement effacés. Un jeune officier aux gardes, rose et blond comme un chérubin, attirait particulièrement l'attention des belles promeneuses. Rien n'égalait la souplesse et la force de ses muscles d'acier: il glissait à travers mille obstacles, sans s'y heurter jamais, et passait au milieu des groupes sans effleurer la fourrure d'une pelisse ou la basque d'un habit. Tout-à-coup, au plus vif de son élan, il s'arrêta, et, se redressant sur le talon d'un seul patin, par une série de voltes précipitées, il traça, sur la glace, qui se fendillait avec de petits craquements secs, douze ou treize circonférences de même grandeur et se coupant entre elles avec une régularité parfaite. Un murmure flatter s'éleva de toutes parts, et le jeune homme fut salué d'une triple salve d'applaudissements.

Et dire qu'Elle n'est pas là? fit-il en se penchant à l'oreille du chevalier Valborg.

Voilà son traîneau qui passe, répondit celui-ci; à vrai dire, je crois qu'il est vide, mais ses chevaux vous ont vu peut-être, c'est déjà quelque chose.

— Si peu! reprit l'officier en riant. Et il s'élança de nouveau sur la glace polie.

Georges avait suivi des yeux la direction du regard de deux Suédois. Il aperçut dans la distance un traîneau, vide en effet, qui se dirigeait assez rapidement vers le nord.

Comme le sport du patin n'est pas précisément dans les habitudes de la diplomatie, le comte de Simiane trouva que ces exercices, fort intéressants tout d'abord, finissaient par devenir assez monotones, et il demanda de continuer sa promenade. Le cocher, à qui on ne donna point d'ordre, suivit la route que le traîneau avait prise avant lui.

Bientôt un point mouvant à l'horizon se détacha, noir sur la neige blanche. C'était le traîneau qui revenait. Il approchait avec une rapidité inouïe, et l'on dut au bout de quelques instants, distinguer le harnachement rouge de quelques poneys noirs, de cette race d'Islande, la plus petite de l'Europe, mais la plus intrépide, qui couraient comme le vent. Je me trompe: ils bondissaient plutôt qu'ils ne couraient; leur sabot soulevait la neige qui les enveloppait d'un tourbillon diaphane. Leurs yeux brillaient comme des charbons; leurs naseaux soufflaient des nuages, et ils s'élevaient, en mordant leur poitrail, leur épaisse et rude crinière, emmêlée de gyvre.

Quand les traîneaux se croisèrent, ni l'un ni l'autre ne ralentit son allure, et c'est à peine si Georges put apercevoir, à demi-couchée sur une peau de renard bleu, une femme qui lui parut jeune. Il ne distingua point ses traits; mais en la voyant ainsi passer dans son nuage rapide, il se rappela ses divinités du Walhalla, les Walkyries belles et froides, qui traversent le ciel en emportant les âmes.

— Est-ce que nous allons encore loin? dit

M. de Simiane; je crois que j'ai froid. Le chevalier de Valborg lui jeta un regard malicieux et, sans rien répondre, se contenta de siffler d'une certaine façon — sage économie de paroles dans un pays où elles pourraient geler en l'air avant d'arriver à destination. Aussitôt le cocher tourna bride.

— Quelle est cette femme qui vous a salué de la main? demanda le comte au cavalier.

— C'est la comtesse de Ruden; on l'appelle ici la comtesse Christine.

— Qui, on?

— Tout le monde.

— On s'en occupe donc?

— On s'en préoccupe... Elle n'est indifférente à personne; et tenez! vous-même, vous ne l'avez pas même vue... vous seriez incapable de la reconnaître...

— Vous croyez?

— J'en suis sûr! et pourtant vous me demandez déjà qui elle est.

— Mettons que je ne vous ai rien demandé.

— Soit! mais sachez que, si l'on s'occupe de la comtesse Christine, ce n'est pas du tout comme vous l'entendez...

— Mais je vous jure que je ne l'entends d'aucune façon.

— Mme de Ruden est une de ces femmes qui n'ont que des amis!

— C'est ainsi qu'un homme du monde doit parler de toutes les femmes.

— Oui; mais je parle sérieusement.

— Et cet officier aux gardes qui dit: Elle? — C'est un des mille soupirants. Il ne compte pas.

— Cela le regarde; mais il est au moins permis de trouver que votre comtesse se donne des airs assez étranges, seule dans son traîneau, emportée au galop sur la neige par quatre petits monstres. Je la tiens pour une grande artiste: elle entend merveilleusement la mise en scène.

— Elle! c'est la femme la plus simple du monde.

— Chevalier, il n'y a pas de femme simple: la plus naïve est rouée comme dix hommes. Mais, puisque nous retournons, je serais curieux de la voir.

C'est précisément ce que je vous disais... — je ne comprends plus.

— A peine arrivé, vous voulez faire comme tous les papillons de Stockholm, vous brûler les ailes à cette belle flamme.

— Rassurez-vous, mon cher comte, y a longtemps que je n'ai brûlé mes ailes. Je n'en serai pas dans la dernière coupe comme nos ministres.

— Alors il y a moins de ministres en riant.